Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 11 MARS 2024

Procès-verbal à publier

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques LACOCHE, Président. Les consignes sanitaires en vigueur ont été respectées.

Étaient Présents :
M. Jacques LACOCHE, Mme Isabelle THOIREY, Mme Annie NÉLET, M. Danick GILLET,
M. Joël FRANÇOIS, représentant Générations Mouvement,
M. Yves FOUCAULT représentant l'APAJH Sarthe-Mayenne,
Mme Anne DUMAISNIL représentant le Secours Catholique,
Mme Colette MÉTAIS représentant les Restaurants du Cœur,
M. Pierre MÉRIAUDEAU représentant Addictions alcool Vie Libre,

formant la majorité des Membres en exercice,

Absents excusés : Mme Geneviève SERRE, M. Jean-Pierre MARIAIS, M. Robert PRÉGEANT,
Absente : Mme Céline LAMBRON

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

Mme Annie NÉLET est élue Secrétaire de séance,

Nombre de Membres
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09
Date convoc. : 04.03.2024

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est signé par Monsieur le Président et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

Remplacement d'un membre nommé démissionnaire

Pour faire suite à la démission de Mme Françoise BORDE au 1er janvier 2024, représentant les Personnes de Petite Taille, nous souhaitons la bienvenue à M. Pierre MÉRIAUDEAU représentant l'association « Addictions Alcool Vie Libre » section de Bouloire – Saint-Calais – Bessé-sur-Braye.

Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles

Demande d'une aide financière – décision individuelle
(Délibération n°202403DLAS03)

Demande d'une aide financière – décision individuelle
(Délibération n°202403DLAS04)

Vote du Compte Administratif 2023
(Délibération n°202403DLAS05)

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président, qui rend compte annuellement, au Conseil d'Administration, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Monsieur Jacques LACOCHE, Président, présente le compte administratif 2023 du C.C.A.S.

Section de fonctionnement

Recettes : 128 710,39 €uros
Dépenses : 46 896,24 €uros

Excédent : 81 814,15 €uros

Section d'investissement

Recettes : 1 036,92 €uros
Dépenses : néant

Excédent : 1 036,92 €uros

Excédent global de clôture : 82 851,07 €uros

Madame NÉLET Annie, Doyenne d'Age prend la présidence de la séance et soumet au vote le compte administratif 2023.

Monsieur Jacques LACOCHE, Président, n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants : 08
Pour : 08 voix Contre : 0 voix Blanc : 0 voix

Le compte administratif 2023 est donc adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Approbation du Compte de Gestion 2023
(Délibération n°202403DLAS06)

Le compte de gestion est établi par le comptable public (receveur du centre des finances de la Ferté-Bernard). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est soumis au vote du Conseil d'Administration qui constate la stricte concordance avec le compte administratif.

M. le Président indique qu'après vérification, le compte de gestion correspond au compte administratif du budget C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du budget C.C.A.S.

Résultat du vote : Votants : 09
Pour : 09 voix Contre : 0 voix Blanc : 0 voix

Affectation des résultats 2023
(Délibération n°202403DLAS07)

Report en fonctionnement R 002 : 81 814,15 €
Report en investissement R 001 : 1 036,92 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donne son accord à l'affectation des résultats 2023.

Résultat du vote : Votants : 09
Pour : 09 voix Contre : 0 voix Blanc : 0 voix

Vote du Budget Primitif 2024
(Délibération n°202403DLAS08)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du C.C.A.S.

M. le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :
- Recettes : 118 814,15 €uros
- Dépenses : 118 814,15 €uros

Section d'investissement :
- Recettes : 1 176,60 €uros
- Dépenses : 1 176,60 €uros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif du C.C.A.S. pour l'année 2024.

Résultat du vote : Votants : 09
Pour : 09 voix Contre : 0 voix Blanc : 0 voix

Informations diverses

* bilan **PREPA REBOND** par la formatrice Mme GAUTIER Géraldine : le dispositif a débuté le 05 juin 2023 et il a pris fin le 09 février 2024. Le dispositif a commencé avec 12 stagiaires. Lors de cette formation, les stagiaires ont découvert différents métiers par le biais de plateaux techniques, visites, enquêtes métiers, interventions de professionnels, stages...
- Lycée de la Germinière (lycée agricole)
- AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

- Plateaux technique Couture, Service à la personne, sauveteur secouriste du travail (SST)
- interventions de O2, ADMR, Agence intérim, IRSA, URSSAF, UDAF...

Les apprenants ont pu découvrir les différentes associations qui les entourent comme :
- le SEL 72
- le Secours populaire avec le Solidaribus
- le Secours catholique
- les Restaurants du cœur
- les différentes actions du CCAS de Bessé sur Braye

Ils ont pu visiter également
- la caserne des pompiers
- la médiathèque
- le Château de Courtanvaux

Ils ont également réalisé une journée ramassage des déchets sur leur commune Bessé-sur-Braye. Ils ont réalisé un coffret avec des cartes sourires, offert à l'EPHAD de Bessé sur Braye grâce à l'intervention de M. LACOCHE. En travaillant sur leur projet professionnel ils ont réalisé différents ateliers comme :
-L'Hygiène, la sécurité au travail, les papiers à conserver, comprendre les Troubles Musculo Squelettiques, les entretiens d'embauche, les lettres de motivation, les différentes candidatures, le CV ...

Les projets ont tous été validés par des professionnels et un entretien tripartite a eu lieu sur la dernière phase du dispositif.

* **Restaurants du Cœur Campagne été 2024 :** les inscriptions pour la campagne été vont avoir lieu le mardi 12 mars. Les distributions débuteront le vendredi 22 mars et tous les vendredis matins.

* Pour faire suite au message diffusé en octobre 2023, sur la mise en place d'une navette pour se rendre à Saint-Calais, lors des distributions de colis alimentaires du **Solidaribus** (Secours Populaire), 6 personnes bénéficiaires des Restaurants du Cœur ont demandé à en bénéficier. Les membres s'accordent pour dire qu'une navette sera mise en place pour se rendre à Saint-Calais une fois/mois lors de la distribution du Solidaribus.

* Pour information, le cuisinier du restaurant scolaire **RESTAUVAL** a quitté ses fonctions le 29 février 2024. Un nouveau cuisinier arrivera fin mars, en attendant il y a un remplaçant.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 22 avril 2024 à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 08.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 18 mars 2024

Secrétaire de séance,
Annie NÉLET

Le Président,
Jacques LACOCHE

VILLE de BESSE sur BRAYE
Centre Communal d'Action Sociale
(SARTHE)

Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr. : 19 mars 2024